

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION D'AUTORISATION D'ACCES A UNE VOIRIE PRIVEE AVEC LA SOCIETE IXINA

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Commerce - Agriculture - Haut débit
N° 2020-D-239

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Dominique PEREZ en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre des travaux de réfection du giratoire situé entre la rue de l'Arétier et la rue de la Croix Blanche, est approuvée la convention passée avec la société IXINA, pour autoriser l'accès à sa voie privée en vue de maintenir la circulation publique sur la zone de Champniers par la mise en place d'une déviation pendant la durée des travaux sur la voie publique.

Article 2 – Par la présente convention, GrandAngoulême est expressément autorisé à faire dévier sur la voie privée cadastrée 0132 - Section CB - commune de Champniers, la circulation publique empruntant habituellement le chemin d'accès au restaurant « Soleil de Chine ».

Article 3 – L'autorisation d'accès est consentie, à titre gracieux, pour la période du 30 août au 10 septembre 2020, pendant les heures de travail de nuit de l'entreprise en charge de la réalisation des travaux sur la voirie communautaire.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 octobre 2020**
Publié ou notifié,
Le **19 octobre 2020**